



VILLE  
DE  
**PAULHAN**  
34230

Paulhan le 16 Février 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 15 Février 2021

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA-PONCÉ Véronique, LAMBERT-CAMPOY Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique  
- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne  
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, présente le projet du nouveau plan de circulation quartier « Jaurès » aux membres de l'assemblée.

#### 1) Opération 8000 arbres par an pour l'Hérault

Monsieur Grégory GUERIN, conseiller municipal, indique que le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).

- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

A ce titre, le Conseil Municipal doit accepter :

- la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de :  
64 arbres : 10 abricotiers rouges du Roussillon, 3 arbres à soie, 7 arbres de Judée, 10 cerisiers, 5 figuiers, 4 micocouliers de Provence, 5 mûriers blancs, 1 pin pignon, 6 sorbiers des oiseleurs, 4 tamaris d'été, 7 tilleuls à petites feuilles, 2 tulipiers de Virginie ;
- d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : route d'ASPIRAN afin de finaliser notre projet d'arboretum;

Monsieur GUERIN précise que ce dossier a été présenté à la commission Cadre de Vie – Sécurité – Urbanisme – Accessibilité – Environnement – Agenda 21 – Biosphère – Propreté – Espaces verts du 27 janvier 2021 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2) Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Aménagement de la gare – tranche conditionnelle**

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, Maire-Adjoint, rappelle le contrat Bourg Centre signé avec la région Occitanie, et précisera que dans ce cadre, pour la tranche 1, la commission permanente du 13/12/2019 a attribué une aide de 100 000€ pour l'aménagement d'un espace culturel au rez-de-chaussée et une demande de financement est en cours pour la partie logement à l'étage.

Il présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare tranche 2 établi par le maître d'œuvre, Mr Landemaine, et en précisera son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	440 676.50€
- Coût estimé des horaires :	<u>48 474.42€</u>
TOTAL tranche2 HT	489 150.92€

Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter du Conseil Régional l'attribution d'aides financières pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet le programme des travaux et le plan de financement et demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur BAILLEUX-MOREAU précise que ce dossier a été présenté à la commission Finances, vie économique, commerce-artisanat, agriculture, bourg centre du 3 Février 2021 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Aménagement de la gare – tranche conditionnelle**

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, Maire-Adjoint, rappelle la délibération du 24 mars 2016 adoptant une convention de partenariat d'objectifs de structuration du territoire du Clermontois entre le Département de l'Hérault et la commune de Paulhan pour le projet de réhabilitation de la gare.

Il précise que cette aide financière d'un montant de 140 000€ sur un montant de travaux de 600 000€ HT correspond à la tranche 1.

Il présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare tranche 2 établi par le maître d'œuvre, Mr Landemaine, et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	440 676.50€
- Coût estimé des horaires :	<u>48 474.42€</u>
TOTALTRANCHE 2 HT	489 150.92€

Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'aides financières pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet le programme des travaux et le plan de financement et demandera aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur BAILLEUX-MOREAU précise que ce dossier a été présenté à la commission Finances, vie économique, commerce-artisanat, agriculture, bourg centre du 3 Février 2021 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4) Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, Maire-Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU précise que ce dossier a été présenté à la commission Finances, vie économique, commerce-artisanat, agriculture, bourg centre du 3 février 2021 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

**Points hors ordre du jour :**

**5) Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie - Aménagements paysagers et mise en valeur de la chapelle Notre Dame des Vertus**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des Vertus.

Monsieur le Maire fait référence au contrat Bourg Centre signé avec la région Occitanie et il indique que dans ce projet, la phase 3, en partie réalisée, a fait l'objet d'attribution de subvention de la part du Conseil Régional lors de sa commission permanente du 19/07/2019.

Il présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des Vertus (phase 2 aménagements paysagers et 6 mise en lumière de Notre Dame des Vertus) établi par le cabinet Géométris, et en précise son coût :

- PHASE 2 Coût estimé des travaux HT :	137 875.00€
- PHASE 6 Coût estimé des travaux HT :	51 417.00€
- Coût estimé des horaires H.T. :	<u>21 250.00€</u>
TOTAL HT	210 542.00€

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Régional l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

**Adopté à l'unanimité.**

**6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental -Aménagements paysagers et mise en valeur de la chapelle Notre Dame des Vertus**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des Vertus.

Il indique que la phase 3, en partie réalisée, a fait l'objet d'attribution de subvention de la part du Conseil Départemental.

Il présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des Vertus (phase 2 aménagements paysagers et 6 mise en lumière de Notre Dame des Vertus) établi par le cabinet Géométris, et en précise son coût :

- PHASE 2 Coût estimé des travaux HT :	137 875.00€
- PHASE 6 Coût estimé des travaux HT :	51 417.00€
- Coût estimé des horaires H.T. :	<u>21 250.00€</u>
TOTAL HT	210 542.00€

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il soumet le programme des travaux et le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

**Le Maire : Claude VALERO**

